

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DE L'ASEA
Du 14 MAI 2019

ETAIENT PRESENTS :

Représentants l'employeur :

Mr PEYCELON
Mme TAULEMESSE M.J.
Mme SOLIGNAC M.F.

Invités :

Mme ALLARD (AIST43)
Mr DELLILE (Inspection du travail)

Titulaires salariés:

Mmes OLLIER-FARGIER M.C.
DELPIC J.

Mrs. LEYDIER S.
MALHOMME P.
REYMOND F.

Titulaire cadre :

Mme GELLET-MARTINOL C.

Suppléants salariés :

Mmes VEROTS F.
MEYSONNET D.
DUGUA C.
CHANAL M.

Suppléant cadre :

Mr MARION J.

Excusés :

Mrs BONNEFILLE D.
COUSTON O.
Mmes PEYZEROVIC S.
VISSAC C.
LORIEUX B.

Directrice invitée :

Mme CHACORNAC D.

Délégué syndical :

Mr PROVOST N.

Début de séance 14h00

Le procès-verbal de la réunion du CSE du 9 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Approbation du PV du CSE du 9 Avril 2019.

Diagnostic financier présenté par Marie-France SOLIGNAC directrice administrative et financière.

Proposition de dates pour la formation intra CSE.

Présentation du questionnaire remis aux salariés du pôle précarité-insertion.

Questions CGT :

Pôle protection de l'enfance :

- « Avez-vous des projets pour les locaux du « FAM APRES » lorsque celui-ci aura déménagé et sont-ils abordés dans le cadre du CPOM.

- Revalorisation des heures de camp sur le pôle protection de l'enfance.

Tremplin :

- lecture du courrier des salariés administratifs de Tremplin

Le personnel administratif réitère sa demande : Il souhaite pouvoir aménager leurs horaires pour pouvoir cumuler 3 jours de récupération en plus de leurs 3 CT comme cela est pratiqué au siège. Au vu du refus du directeur de TREMPLIN mais dans un souci d'harmonisation, nous demandons à ce que la direction générale étudie la question.

- qu'en est-il des réponses et du positionnement du directeur de TREMPLIN concernant les problèmes de management soulevés lors du CSE du mois de MARS ?

Commission sociale et économique :

Commission activités sociales et culturelles

Questions diverses

COMMISSION SOCIALE ET ECONOMIQUE

Diagnostic financier présenté par Marie-France SOLIGNAC directrice administrative et financière.

Marie-France SOLIGNAC présente le diagnostic financier des 19 établissements de l'association pour l'année 2018. Le périmètre a évolué par rapport à 2017 en raison de l'intégration de Tremplin au sein de l'association. Le résultat comptable correspond à la différence entre les produits et les dépenses. Pour obtenir le résultat administratif 2018 à affecter il convient de tenir compte de la reprise du résultat N-2 (2016) et des éventuels Plan Pluriannuel d'investissement (PPI) au travers des reprises de compensation des charges d'amortissement.

Dans l'ensemble la situation comptable de l'association est saine et le niveau d'endettement stable.

Le pôle protection de l'enfance trouve son équilibre grâce à une gestion consolidée (SAE-SAJ-AEMO-MECS LES GOUSPINS) autorisée par le Département. Le résultat excédentaire exceptionnel de 2016 s'explique essentiellement par une demande de restitution formulée auprès de l'URSSAF sur des exonérations de charges patronales, sur les préconisations d'un cabinet spécialisé. Or à l'issue d'un contrôle opéré par les services de l'URSSAF en septembre 2017, cette restitution a été redressée. Cela se traduit par un déficit sur l'année 2017. Les financeurs en l'occurrence le Département accepte de reprendre ce déficit sur trois années. Il a donc été demandé aux financeurs d'affecter l'excédent 2018 en réserve de compensation des déficits.

Le pôle Handicap enfants est largement excédentaire. Ceci s'explique par un prix à la journée presque doublé sur le dernier trimestre de l'année 2018. Pour autant cette augmentation reste éphémère et nous devons attendre la réponse aux comptes administratifs pour connaître la position du financeur par rapport à cet excédent.

Le pôle Handicap Adultes est relativement stable à l'exception du foyer d'hébergement de Meymac.

En effet, cet établissement a un résultat administratif 2018 déficitaire. Ceci s'explique d'une part par 2 places vacantes sur l'année 2018, soit 766 journées non facturées. Et d'autre part, les charges du groupe 2 (charges de personnel) sont en dépassement de 96 K€ par rapport au budget. Cela est dû à l'importance des contrats à durée déterminée sur cet exercice. Il est à noter que sans les aides ZRR et CITS (soit 136 K€) cet établissement serait en très grande difficulté. Une réflexion globale doit être engagée et notamment sur la gestion du poids de l'immobilier du site (Foyer le Mézenc et la cuisine).

Le pôle Précarité Insertion est déficitaire sur 2018. Une baisse de la dotation globale de financement (70 K€) a été notifiée en juillet 2018 (pour l'année 2018). Par ailleurs le coût de la fusion notamment dans le cadre du changement de convention collective et le coût des frais de siège laissé envisager un déficit bien plus conséquent. Les mesures correctives déployées dès juillet 2018 ont permis d'atténuer le déficit.

En 2021 l'établissement FAM APRES rejoindra l'association l'abbé De l'Epée. En accord avec le commissaire aux comptes et les financeurs et en préparation de cet événement l'emprunt du FAM APRES sera remboursé par anticipation afin que la dette soit soldée au moment du transfert.

Proposition de dates pour la formation intra CSE.

La date retenue pour la formation intra-CSE est le 23 septembre 2019. Elle sera organisée par l'URIOPSS et se déroulera au siège.

Présentation du questionnaire remis aux salariés du pôle précarité-insertion.

Un questionnaire établi par la direction a été remis aux salariés du pôle précarité insertion. Très peu de réponses sont revenues donc un délai supplémentaire est laissé aux personnels. Mme ALLARD pense que le manque de retour de réponses peut s'expliquer par le fait que cette démarche soit faite en interne, elle rappelle que des ergonomes de l'AIST peuvent réaliser des enquêtes et nous aider dans cette démarche. Mme TAULEMESSE explique que c'est un choix associatif de le réaliser en interne et que la proposition de l'AIST pourra se faire dans un second temps si besoin. L'analyse des questionnaires sera faite conjointement par M.J. TAULEMESSE, N. PROVOST, S. LEYDIER le vendredi 17 mai à 10h30.

Désignation référente « harcèlement sexuel ».

Christine MIALON est nommée référente « harcèlement sexuel ». Marie-Josée TAULEMESSE demande si quelqu'un a été nommé par les IRP. Aucune décision n'a été prise du côté des élus pour le moment.

Pôle protection de l'enfance :

1/ « Avez-vous des projets pour les locaux du « FAM APRES » lorsque celui-ci aura déménagé et sont-ils abordés dans le cadre du CEPOM.

Pour précision, les locaux du FAM appartiennent à l'Association et pas spécifiquement au pôle protection de l'enfance. Il n'existe pas à ce jour pas de projet spécifique et précis sur les locaux. Nous verrons lorsque le FAM aura été transféré à l'Association l'Abbé de l'Epée, début 2021.

2/ Revalorisation des heures de camp sur le pôle protection de l'enfance.

Concernant les heures de camp nous appliquons la convention collective mais également l'accord d'entreprise qui date du 14 mars 2000 et un accord avec les DP du 27 janvier 2006 pour les Gouspins.

Accord d'entreprise du 14 mars 2000

Mode de calcul de l'indemnité :

Travail effectif salarié : 44 heures hebdomadaires sur 5 jours.

Besoin de temps de travail en jour : 8h à 23 h + 3h de nuit = 18 heures

Soit pour 5 jours 90 heures

Temps de présence en astreinte 90h-44h = 46 heures

Base d'indemnisation (permanence CCNT) 1h=20 minutes

Indemnisation 46h x 20,33= 15,33 heures

Soit : 15,33/5jours= 3heures/jour de transfert

Une journée de transfert = 8h80+ 3h de récupération+ 4points (3 points+1 point de responsabilité par professionnel)

Accord DP Gouspins du 27 janvier 2006

Camp-Transfert (Plus de 48 heures)

Sauf accord particulier les camps se déroulent du samedi au samedi

Soit 8 jours de transfert

Le jour de départ en camp de présence des participants sur le lieu de travail à 8h30

La journée est comptée en journée de transfert, il en est de même les jours suivants.

La journée de retour est comptée en temps de travail effectif

Les salariés bénéficient des points de transfert chaque jour.

*De plus depuis 2016, concernant l'indemnité de jour férié nous valorisons **12h au lieu de 8h80.***

*En avril 2019, nous avons fait une réunion commune avec le pôle handicap enfants qui appliquait l'accord d'entreprise mais également leur propre accord DP. **Le but de cette réunion a été d'harmoniser dans l'intérêt le plus favorable ce que nous appliquions les uns et les autres.***

En bref ce qui change pour les salariés du pôle protection de l'enfance en leur faveur :

- 1- Une journée de transfert est comptée 9h et non plus 8h80 à laquelle nous rajoutons 3h50 par nuit (en application de l'accord d'entreprise sur les veilles de nuit du 22 mai 2011) **Soit 12h50** lorsque le professionnel réalise : journée + nuit
- 2- L'indemnité de transfert est acquise pour tous les jours de camps réalisés soit 3 points par jour, alors qu'auparavant on comptait à la nuitée

Exemple :

*Avant janvier 2019 : un camp du samedi au samedi = 7 nuits * 3 = 21 points auquel nous rajoutons 7 * 1 point responsabilité = 7 soit un total 28 points*

*A partir de janvier 2019 : un camp du samedi au samedi = 8 jours * 3 = 24 points auquel nous rajoutons 8 jours * 1 point responsabilité = 8 soit un total **32 points**.*

Mr MALHOMME demande si par mesure d'équité et de cohérence au sein de l'association ce mode de calcul sera appliqué dans tous les pôles en outre sur le pôle Handicap Adulte qui ne fonctionne pas actuellement sur le même calcul.

D. CHACORNAC répond que ce mode de calcul est appliqué au pôle protection de l'enfance et au pôle handicap enfant suite à la réunion commune d'avril dernier.

TREMP LIN :

Lecture du courrier des salariés administratifs de Tremplin

Le personnel administratif réitère sa demande : Il souhaite pouvoir aménager leurs horaires pour pouvoir cumuler 3 jours de récupération en plus de leurs 3 CT comme cela est pratiqué au siège. Au vu du refus du directeur de TREMP LIN mais dans un souci d'harmonisation, nous demandons à ce que la direction générale étudie la question.

Réponse de la direction générale : Les deux personnels administratifs du CHRS, dans leur courrier adressé au CSE, font une confusion entre jours trimestriels et RTT.

Les travailleurs sociaux du pôle précarité insertion dépendent de l'annexe 3 de la CCN 66 et disposent comme prévu de six jours trimestriels par trimestre hormis sur le trimestre d'été conformément à l'article 6 de cette annexe et de l'article 1 de ladite convention.

En revanche le personnel administratif dépend de l'annexe 2 et conformément à l'article 6 de cette annexe bénéficie de trois jours consécutifs, non compris les jours fériés et le repos hebdomadaire, par trimestre hormis sur le trimestre d'été.

Par accord de 1999 sur la réduction du temps de travail, le personnel administratif de l'ASEA 43, bénéficie de 3 jours de RTT par trimestre mais travaille plus de 35 heures par semaine. Les heures au-delà des 35 heures sont récupérées sous la forme de 3 jours RTT.

2.2.2.5. Les catégories de personnel suivantes : Services Généraux relevant de l'annexe 5, services administratifs relevant de l'annexe 2, des établissements suivants :

SIÈGE ADMINISTRATIF, IMPRO LES CEVENNES, FOYER ESPALY, CAFP LES GOUSPINS, Foyer LA ROCHENEGLY, AEMO, IOE/ENQUETES, SIEGE ADMINISTRATIF.

La nouvelle durée annuelle du travail définie aux articles 2.1.1.e., 2.1.1.f., 2.1.1.g., ou 2.1.1.h. sera, selon le nombre de jours de repos acquis au titre des dispositions conventionnelles agréées, respectivement de 1512 heures, 1498 heures, 1484 heures ou 1470 heures réparties de manière égalitaire ou inégalitaire sur une période ne pouvant être supérieure à 6 jours à raison de 36,30 heures hebdomadaires, sur respectivement 41,4 semaines, 41 semaines, 40,6 semaines ou 40,2 semaines de travail effectif.

Il sera fait application de l'article 4 de la Loi du 13 juin 1998 selon les modalités définies au titre 3 du présent accord pour la réduction sous forme de jours de repos.

Les membres du CSE soutiennent la demande du personnel administratif de Tremplin afin qu'il bénéficie également des 3 jours de RTT.

La direction Générale ne peut se positionner dans ce sens car le courrier n'est pas suffisamment explicite.

Qu'en est-il des réponses et du positionnement du directeur de TREMP LIN concernant les problèmes de management soulevés lors du CSE du mois de MARS ?

Réponse de la direction générale : Suite au CSE de mars, nous avons fait le choix de proposer aux salariés du Pôle précarité insertion un questionnaire pour qu'ils puissent s'exprimer sur leurs conditions de travail. Ce questionnaire a été élaboré par la Direction Générale et des élus de la Commission Santé et Sécurité au Travail.

L'analyse des réponses sera réalisée par la Direction Générale, en lien avec les élus de la CSSCT. Elle servira de base à la mise en place de réponses par le Conseil d'Administration et la Direction Générale.

L'ensemble du processus se déroulera pendant le second trimestre 2019. Le personnel sera informé des résultats et des réponses apportées. L'objectif recherché est l'amélioration des conditions de travail en lien avec le Directeur Patrick HABOUZIT.

COMMISSION ACTIVITE SOCIALE ET CULTURELLE

- **Réfection de l'Edelweiss : le solde de la facture qui correspond à la main d'œuvre fournie par les Gouspins et les Cévennes sera versé à la coopérative des Cévennes et du SAJ (cet argent leur permettra de faire des activités...)**
- **L'appartement Antinéa d'AGDE a besoin de rafraichissement (cuisine et salle de bains), les travaux pourraient être envisagés à l'automne. Delphine CHACORNAC est d'accord sur le principe d'intervention d'une équipe de jeunes. Une journée est prévue en juin pour établir le devis.**
- **La subvention pour l'Amicale des retraités est reconduite pour le même montant que l'année précédente soit 400€.**
- **La location d'été a bien fonctionné, il reste 10 semaines vacantes.**
- **La billetterie pour les Nuits de St-Jacques a bien fonctionné.**
- **Une vente des produits Ruchers du Mézenc a été organisée. Une seconde sera proposée à l'automne.**

QUESTIONS DIVERSES

Marie-Josée TAULEMESSE a été contacté par l'ARACT (Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) qui cherche des entreprises ayant mis en place le CSE, ils souhaitent faire une enquête. Une rencontre est prévue le 29 mai avec Mme TAULEMESSE, M. PEYCELON, N. PROVOST et C. VISSAC.

Marie-Josée TAULEMESSE nous informe du départ de M.F. SOLIGNAC en octobre 2019 et de celui de C. BRUYERE. Jean-Louis MIRAMAND part à la retraite et sera remplacé par L. MALOSSE (association engagée auprès d'elle quand elle a quitté l'AEMO).

- **Demande d'aide de fonds social d'un personnel de Meymac. Pour rappel : la demande doit aussi être faite par écrite.**
- **S. LEYDIER et P. RIBEIRO ne peuvent pas se rendre à la réunion Protocole Prévention de Tremplin qui aura lieu le 25 juin dans les locaux de la Passerelle. Christine GELLET-MARTINOL s'y rendra et peut-être D. BONNEFILLE.**

- M. GAGNE de l'URSSAF a été contacté. On attend des réponses plus précises sur les frais de déplacements et de repas lors des réunions et missions des élus CSE ainsi que sur les chèques vacances.
- M. NICOLAS de l'action logement sera présent à la réunion du CSE du 11 juin 2019.

COMPTE-RENDU des visites du 02/04 et du 10/05 du CHSCT présenté par S. LEYDIER

Ecrit réalisé par S. LEYDIER membre de la CSSCT

Le 2 avril 2019

Compte rendu inspection CSSCT Villas TAULHAC/FOCH/BERTRAND

Personnes présentes : JCFOUGEROUSSE, D. CHACORNAC, P. RIBEIRO, S. LEYDIER, D. BONNEFILLE

Présentation des DUERP

AT :

- **Groupe TAULHAC : accident de sport (foot), retournement du pouce. Pas d'arrêt de travail.**
- **Groupe LE FOCH : RAS**
- **Groupe LE BERTRAND : violence/coups donnés par un jeune. Pas d'arrêt de travail**

Visite des 3 sites.

TAULHAC : Isolation extérieure terminée.

Quelques aménagements sont à réaliser tels que :

- **raccordement des chéneaux dans les regards**
- **changer un regard de chéneau cassé**
- **terminer le seuil d'entrée au niveau du portail/trottoir**

La vieille porte d'entrée a été remplacée par une en PVC. Dommage que ce soit une porte pleine (manque de luminosité dans le hall, on ne voit pas qui se présente devant la porte). Peut être rajouter un judas de porte si les salariés le souhaitent.

LE FOCH: Isolation extérieure en cours. Le personnel est satisfait de cette nouvelle isolation phonique et du gain en chauffage.

A réaliser :

- **Sécuriser la main courante du studio extérieur (menace de se décrocher).**
- **Manque éclairage extérieur pour passage de la villa au studio. L'idéal serait de poser 2 halogènes avec détecteur (1 sur villa, 1 sur studio)**
- **Sécuriser l'accès à la passerelle extérieure située sous la rampe d'accès. Celle-ci est en bois, à l'ombre et traverse un petit canal. Nous préconisons la pose de mains courantes et éventuellement de matériaux antidérapants au sol.**

Une fois ces travaux effectués, il serait judicieux de revoir les aménagements extérieurs (enrobé en mauvais état avec formation de nids de poules)

LE BERTRAND :

Les marches de l'escalier extérieur s'effritent ce qui fragilise les fixations de la barrière du balcon.

La porte d'issue de secours du RDC est fermée à clé pour éviter tout risque de fugues des jeunes ainsi qu'aux intrusions.

Les issues de secours ne doivent jamais être verrouillées. Afin de palier à ce problème, la pose d'une fermeture de porte par électro-aimant pourrait être une solution.

Au RDC, une seule alimentation électrique dessert la buanderie équipée de 2 machines à laver, 2 sèche-linge, 1 frigo. Cette installation ne nous semble pas aux normes ?

Le maître de maison nous informe que de temps en temps, lorsque tous les appareils électriques sont en service, le disjoncteur général déclenche.

Concernant ces 2 points, il faudrait demander l'avis à un électricien ou un homme d'entretien ayant une habilitation électrique.

La commission propose qu'un électricien visite 1 fois/an ces villas afin de vérifier ces installations.

Le 10/05/19

Compte rendu inspection CSSCT SAE (Service d'Accueil Externalisé), BELLEVUE, PETIT VIENNE :

Présents : D. CHACORNAC, JC FOUGEROUSSE, C. ALLARD, D. BONNEFILLE, S. LEYDIER, C. GELLET-MARTINOL, P. RIBEIRO.

Consultation des AM et AT :

Pas d'AT au Bellevue et Petit Vienne depuis la dernière visite « CHSCT »

2 AT au SAE :

- **Entorse de cheville (sans arrêt de travail)**
- **Accident de trajet (chute de sa hauteur, fracture du poignet + complication par la suite) : 188j d'arrêt.**

Depuis cet accident, reprise du salarié avec restriction concernant ses horaires de travail : Ne réalise plus d'astreinte.

Consultation du DUERP

LE PETIT VIENNE :

Cette structure accueille 11 jeunes (16-18ans), dont quelques contrats jeunes majeurs, pour ceux qui ont un projet concret (apprentissage par ex.)

Le personnel : 5 éducateurs, 1 apprenti éducateur, 1 aide-ménagère à 0,50% ETP, pas de maîtresse de maison.

1 VL de service (Clio)

Les éducateurs font les nuits, ils ont un roulement de travail sur 5 semaines et travaillent en horaires continus.

Beaucoup de jeunes accueillis ont des addictions, ce qui engendre régulièrement des problèmes de violence sur le groupe. Delphine CHACORNAC a fait une demande auprès du commissariat pour que des contrôles de produits stupéfiants soient réalisés sur ce groupe. S'agissant de parties privatives, voir si cela est réalisable, affaire à suivre...

Les locaux du Petit Vienne sont anciens, ils appartiennent à l'agence ALLIADE Habitat (ex Foyer Vellave).

La vieille chaudière fioul a été remplacée par une au gaz de ville.

Les douches des studios des jeunes remplacées par des cabines de douche 1^{er} prix, qui ne semblent pas très robustes et fonctionnelles.

Lors de notre inspection, plusieurs points sont notés :

- **La porte d'entrée (en bois) montre de réels signes de fatigue. Elle a été consolidée par les hommes d'entretien du service.**
- **Les volets persiennes extérieurs sont en bois, en très mauvais état. Impossible de créer de l'obscurité dans les chambres. Certains ne peuvent plus se fermer, d'autres menacent de se décrocher. L'entretien n'a pas été réalisé depuis de nombreuses années. Il y a urgence !!**

- **Le bâtiment est un R+2. A priori, il n'y a pas de point d'eau chaude dans les étages. Ce qui sous-entend que si la personne chargée du ménage veut de l'eau chaude, elle doit remplir son chariot de lavage au RDC et le monter au 1^{er} et 2^{eme} étage en cheminant par les escaliers**
- **Les studios des jeunes sont équipés de Kitchenettes, composées d'un bloc évier + de 2 plaques électriques et d'un petit frigo glissé en dessous. Ces plaques électriques sont aujourd'hui obsolètes et dangereuses. Elles mettent tout d'abord très longtemps à chauffer, et une fois à températures, elles brûlent le dessus des frigos et commencent à faire fondre le plastique. Ce phénomène engendre d'une part une émanation toxique de plastique fondu et un risque d'incendie. Il y a urgence à intervenir !!!**

Les 2 premiers points (porte d'entrée et volets) ont été signalés à plusieurs reprises auprès de l'agence ALLIADE. Cette dernière a augmenté le loyer en vue de procéder à des travaux. Aujourd'hui rien n'est fait. Faut-il continuer à verser le loyer ?

LE BELLEVUE :

Cette structure accueille 9 jeunes (15-17ans)

Le personnel : 5 éducateurs, 1 apprenti éducateur, 1 aide-ménagère à 0,50% ETP, 1 maitresse de maison.

1 VL de service 9 places

Les éducateurs sont seuls les weekends (du vendredi soir au dimanche soir), ils ont un cycle de travail sur 5 semaines et travaillent en moyenne 1WE/3)

RAS concernant les locaux.

LE SERVICE D'ACCUEIL EXTERNALISE :

6 éducateurs, roulement sur 3 semaines, en horaires continus. Ils bénéficient d'un PC portable et téléphone de service.

De nombreux déplacements. Risque routier identifié sur DUERP

Le personnel bénéficie d'entretiens professionnels (1 fois /an)

Afin d'aider les professionnels à faire face aux problèmes liés aux situations de violence et aux addictions, ces 3 structures bénéficient de réunions hebdomadaires, groupe de parole, analyse des pratiques avec psychologue, intervenant de l'ANPAA (l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie).

RAS concernant les locaux.

Une nouvelle demande de travaux (en urgence) va être réalisée par Delphine CHACORNAC auprès de l'agence ALLIADE Habitat. Cette requête sera réalisée en s'appuyant du compte rendu d'inspection CSSCT.

Fin de séance 17h20

Comité Social et Economique Procès-verbal
Réunion du 14 mai 2019 Approuvé le :
Nombre de pages : Documents mis en annexe :

	Rédacteur	Approbateur	Approbateur
Nom			
Fonction			
Visa			

Destinataires		Pour information	P
Noms	Fonction	Date de l'envoi du cpte rendu	
PEYCELON Ch	Président		
TAULEMESSE M	Directrice Générale		
VISSAC C	Secrétaire Adjointe		
LORIEUX B	Secrétaire Adj		
MALHOMME P	Trésorier		
COUSTON O	Trésorier Adj		
AURAND C	Représentante proximité		
FARGIER MC	Titulaire		
LEYDIER S	Titulaire		
DELPIC J	Titulaire		
PEZEROVIC S	Titulaire		
BONNEFILLE D	Titulaire		
GELLET MARTINOL C	Titulaire Cadre		
PROVOST N	Représentant Syndical FO		
Etablissements	Pour diffusion		